

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 décembre 2019
--------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	172
N° identifiant	2019-0787

Titre	Adoption d'une convention entre Vitalis, le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) et Grand Poitiers Communauté urbaine pour la mise à disposition de navettes spéciales
-------	---

Rapporteur(s)	M. Alain TANGUY
Date de la convocation	08/11/2019

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Madame Coralie BREUILLÉ et Monsieur François BLANCHARD.
Membres en exercice	91
Quorum	46

P.J.	Convention tripartite pour la mise en place de navettes spéciales
------	---

Présents	60	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ÉLOY - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Christian GIRARD - M. Jean BRILLAUD - M. Louis-Marie CHALLET les conseillers communautaires suppléants
----------	----	--

Absents	21	M. Philippe BROTTIER - M. René GIBAULT Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Patrick BOUFFARD - M. Olivier BROSSARD - M. Jacky CHAUVIN - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Yves JEAN - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Christian RICHARD - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN - M. Aurélien TRICOT les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Gérald BLANCHARD	Mme Marie-Dolorès PROST
		M. Jean-Marie COMPTE	M. Bernard CORNU
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Anne GÉRARD	M. François BLANCHARD
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Francette MORCEAU
		M. Gérard HERBERT	Mme Nelly GARDA-FLIP
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Christian PETIT	Mme Patricia PERSICO
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Christine BURGÈRES

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 153 à 161, 1 à 23, 25 à 44, 170, 173 à 175, 72 à 107, 171, 150 à 152, 172, 162 à 169, 127 à 137, 141, 138 à 140, 142 à 148, 176, 108 à 111, 113 à 126, 45 à 71. Les 24, 112 et 149 sont retirées.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	04-Commission mobilité
Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Mobilités

Le collège Rabelais accueille, depuis septembre 2019, 25 collégiens du pôle Espoir basket et tennis de table. Ces élèves, qui bénéficient d'horaires adaptés, sont amenés à s'entraîner au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps), tous les mardis et jeudis.

Le Creps a sollicité Grand Poitiers et Vitalis pour la mise en œuvre d'une navette dédiée à ces élèves. Si les services assurés par la ligne scolaire S43 permettent d'assurer les trajets allers, les retours nécessitent la mise en place de moyens supplémentaires.

Grand Poitiers partageant le souci de la réussite de ces élèves, les deux navettes hebdomadaires de retour ont été mises en place, moyennant un cofinancement à hauteur de 50 % par le Creps.

Le coût global pour l'année scolaire 2019-2020 est de 4 362 € Toutes taxes comprises (TTC) :

- 1 233,60 € TTC pour 2019
- 3 128,40 € TTC pour 2020.

Vitalis procédera à la facturation de ces sommes, au service fait, au Creps d'une part et à Grand Poitiers d'autre part selon la répartition suivante :

Année	Creps	Grand Poitiers Communauté urbaine	Total
2019	616,80 €	616,80 €	1 233,60 €
2020	1 564,20 €	1 564,20 €	3 128,40 €
Total	2 181,00 €	2 181,00 €	4 362,00 €

Une convention tripartite, annexée à la présente délibération, fixe les modalités de mise en place de ce service.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur cette convention
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la dépense correspondante, soit 2 181 € TTC à l'article 6247 du budget Mobilités.

POUR	70	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	13 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	13 décembre 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20191206-119834-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.7
Nomenclature Préfecture	Transports

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE NAVETTES

ENTRE :

LA REGIE DES TRANSPORTS POITEVINS (RTP) VITALIS – 9 avenue de Northampton – CS 80372 – 86009 POITIERS cedex, représentée par son Directeur général, Monsieur Cédric FAIVRE,

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE, Hôtel de Ville - 15 Place du Maréchal Leclerc- CS 10569 - 86021 POITIERS Cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire du 6 décembre 2019 désignée ci-après par « Grand Poitiers », d'une part,

ET :

Le CREPS de POITIERS - Château de Boivre - 86580 VOUENEUIL SOUS BIARD, représentée par son Directeur, Monsieur Patrice BEHAGUE, d'autre part,

PRÉAMBULE

VU les missions de LA REGIE DES TRANSPORTS POITEVINS (RTP) - VITALIS qui sont d'organiser, de gérer et de réaliser l'ensemble des transports collectifs et scolaires sur le territoire de Grand Poitiers (13 communes) qui compte plus de 140 000 habitants, selon un cahier des charges définit par son Autorité Organisatrice, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE,

VU les missions du CREPS, opérateur public de la formation professionnelle aux diplômes du champ de la jeunesse et des sports,

VU la demande particulière du Collège RABELAIS de Poitiers de permettre à certains de ses élèves de s'entraîner bi quotidiennement les mardis et jeudis,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

LA REGIE DES TRANSPORTS POITEVINS en concertation avec GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE, accepte de mettre en place des navettes spéciales partant du CREPS de POITIERS à 9h54 et repartant du collège Rabelais à 16h.

Le coût de ces navettes est estimé à :

- 1 028 euros HT (1 233,60 € TTC) pour la fin d'année 2019
- 2 607 euros HT (3 128,40 € TTC) pour l'année civile 2020.

Conformément à la convention de partenariat stratégique du 12 juin 2019 signée entre GRAND POITIERS et le CREPS de POITIERS notamment, ces coûts doivent faire l'objet d'un cofinancement.

LA REGIE DES TRANSPORTS POITEVINS (RTP) - VITALIS facturera donc 50% du coût annuel de ces navettes à GRAND POITIERS et 50% au CREPS de POITIERS.

DURÉE

Cette convention prendra effet dès la rentrée scolaire 2019 et elle prendra fin le 31 décembre 2020.

Fait en cinq exemplaires, à Poitiers, le

Pour GRAND POITIERS,
Le Président,

pour VITALIS
Le Directeur,

pour le CREPS de POITIERS
Le Directeur,

Alain CLAEYS

Cédric FAIVRE

Patrice BEHAGUE